► **Vincent :** Dans notre précédent entretien, vous avez précisé : *« Le Christ et l'Église, c'est aussi le mystère d'une histoire d'amour, d'un cheminement entre l'humanité et Dieu qui a pris du temps. »* Or, précisément, quelles sont les grandes étapes de cette histoire ?

Père Jérôme : L'Église étant, dans le Christ, comme le sacrement universel du Salut (cf. *Lumen Gentium* n° 48), l'histoire de l'Église est elle-même coextensive à l'histoire du Salut. Ainsi, bien que l'Église soit officiellement née à la Pentecôte (cf. *Actes* 2), avec le don de l'Esprit Saint aux Apôtres, il est possible d'affirmer, néanmoins, qu'elle a mystérieusement été conçue dès le soir de la chute, lorsque Dieu, dans sa miséricorde, a relevé nos premiers parents dans l'espérance d'un salut à venir (cf. *Dei Verbum* n° 3). **À la manière d'un embryon, la croissance de l'Église va dès lors connaître différentes étapes, essentiellement liées à la façon dont la grâce divine va être mystérieusement dispensée aux hommes.**

Tout d'abord, la grâce divine qui leur est envoyée – tout de suite après le péché originel – leur est offerte en prévision de la passion future du Christ. Mais la dispensation de cette grâce salvifique va connaître deux principaux régimes existentiels.

Le premier, universel, vaut pour tous les hommes de bonne volonté : c'est le régime de la Loi de nature. On le nomme ainsi car, à la manière d'un instinct intérieur qui nous pousse à faire le bien, la grâce de Dieu vient secrètement épouser et conforter les bonnes inclinations de notre nature humaine. Ainsi, quiconque cherche sincèrement la vérité et le bien ne sera jamais abandonné de Dieu.

Le second, en particulier, vaut principalement pour les Juifs car il relève de la Révélation divine faite à Moïse : c'est le régime de la Loi mosaïque ou de la Loi ancienne. Dieu fait alliance avec le peuple d'Israël pour lui révéler son amour et sa fidélité, notamment à travers des prodiges et la mission de quelques prophètes. Et, pour éduquer ce peuple à suivre la voie du bien et de la justice, il va lui donner une loi extérieure qu'il ne devra pas seulement écouter mais observer, de tout son cœur, de toutes ses forces, de toute son âme (cf. *Deutéronome,* 6, 6). Toutefois, si Israël demeure le peuple élu, ce n'est point pour être seul sauvé mais pour disposer le cœur de tous les autres hommes à accueillir le Christ lorsque ce dernier paraîtra enfin sur la scène de l'histoire, à la plénitude des temps, comme l'affirmera saint Paul dans la *Lettre aux Galates* (4, 4).

Aujourd'hui, donc, depuis l'Incarnation-rédemptrice du Fils de Dieu, la grâce de Dieu nous est offerte à travers la médiation des sacrements de l'Église. Les chrétiens vivent ainsi sous un nouveau et 3e régime de la grâce : celui de la Loi nouvelle des sacrements. Mais, comme les Gentils ou les Juifs, les baptisés doivent néanmoins se laisser conduire par la Providence et observer les Commandements de Dieu que, par ailleurs, le Christ résume admirablement la veille de sa Passion (*Jean*, 13, 34) : *« Aimez-vous les uns les autres comme je vous aimés. »*

En conclusion de cet entretien, chacun doit comprendre que l'Église – comme assemblée ou communion des saints – est un immense mystère de grâce et d'amour. Dès le soir de la chute, jusqu'à la fin du monde, cette admirable assemblée est formée et modelée par la grâce du Christ, d'abord offerte par anticipation de sa Passion puis, ensuite, en vertu de son accomplissement. L'Église est donc beaucoup plus grande qu'une simple institution juridique et millénaire. En vérité, elle est beaucoup plus vaste que nous le croyons et aucun être humain ne sera sauvé sans lui avoir appartenu par la charité divine que produit la grâce du Christ, soit sous le régime de la Loi de nature, soit sous celui de la Loi mosaïque, soit sous celui de la Loi nouvelle. En tant que baptisés catholiques, nous sommes donc appelés à recevoir la grâce du Christ à travers les sacrements officiels de l'Église. Et c'est pourquoi les sacrements de l'Église sont comme sept cadeaux que Dieu nous offre pour nous sanctifier et nous unir à lui.

Père Jérôme Monribot

Complément à cet article (extrait de *Lumen gentium*, n° 9, Le Peuple de Dieu, Concile Vatican II)

À toute époque, à la vérité, et en toute nation, Dieu a tenu pour agréable quiconque le craint et pratique la justice. Cependant le bon vouloir de Dieu a été que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément, hors de tout lien mutuel ; il a voulu en faire un peuple qui le connaîtrait selon la vérité et le servirait dans la sainteté. C'est pourquoi il s'est choisi Israël pour être son peuple avec qui il a fait alliance et qu'il a progressivement instruit, se manifestant, lui-même et son dessein, dans l'histoire de ce peuple et se l'attachant dans la sainteté. Tout cela cependant n'était que pour préparer et figurer l'Alliance Nouvelle et parfaite qui serait conclue dans le Christ, et la révélation plus totale qui serait transmise par le Verbe de Dieu lui-même, fait chair. « Voici venir les jours, dit le Seigneur, où je conclurai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une Alliance Nouvelle… Je mettrai ma loi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur cœur. Alors, je serai leur

Dieu et eux seront mon peuple. Tous me connaîtront du plus petit jusqu’au plus grand, dit le Seigneur » (*Jr* 31, 31-34).

Cette alliance nouvelle, le Christ l’a instituée : c’est la Nouvelle Alliance dans son sang, il appelle la foule des hommes de parmi les Juifs et de parmi les Gentils, pour former un tout non selon la chair mais dans l’Esprit et devenir le nouveau Peuple de Dieu. Ceux, en effet, qui croient au Christ, qui sont « renés » non d’un germe corruptible mais du germe incorruptible qui est la parole du Dieu vivant, non de la chair, mais de l’eau et de l’Esprit Saint, ceux-là constituent finalement « une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s’est acquis, ceux qui autrefois n’étaient pas un peuple étant maintenant le Peuple de Dieu » (*1 P* 2, 9-10).

Image par Dimitris Vetsikas de Pixabay